



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

personnel

Question au Gouvernement n° 3198

### Texte de la question

#### MESURES EN FAVEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Jacques-Alain Bénisti.

M. Jacques-Alain Bénisti. Ma question s'adresse à Christian Jacob, ministre de la fonction publique.

Monsieur le ministre, hier, le Parlement a définitivement adopté le texte sur la modernisation de la fonction publique.

M. Maxime Gremetz. Seule la majorité l'a voté !

M. Jacques-Alain Bénisti. Pour cinq millions et demi de fonctionnaires une ère nouvelle vient de s'ouvrir.

*(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* Les disparités, les incohérences ainsi que les dysfonctionnements latents sont désormais gommés par un dépoussiérage des textes, dont certains dataient de 1919.

Par ce texte, le droit individuel à la formation et la reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle seront gravés dans la loi. De même, les règles de mise à disposition des fonctionnaires pour faciliter leur mobilité entre les trois fonctions publiques seront désormais opérationnelles.

Ces évolutions statutaires attendues depuis des décennies permettront de redynamiser les carrières de l'ensemble des agents dans leur mission de service public, mais les fonctionnaires restent très attentifs à leur pouvoir d'achat. Il y a un an, monsieur le ministre, le 25 janvier 2006, vous avez signé un accord avec les syndicats de la fonction publique sur l'amélioration des carrières et sur de nombreuses dispositions liées à l'évolution de l'accompagnement social.

Le 17 janvier dernier, vous avez annoncé d'autres mesures, après négociation avec la CFDT, la CFTC et la CGC. Malgré les revalorisations salariales et les mesures sociales et statutaires que vous avez accordées, malgré les centaines d'heures d'auditions et de consultations des partenaires, cinq syndicats de fonctionnaires appellent néanmoins à la grève. Monsieur le ministre, nous savons bien qu'à chaque période préélectorale chacun y va de ses revendications, mais pourriez-vous faire le point sur l'application de ces accords et le contenu de ces mesures, notamment sur l'évolution du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - "Allo ? Allo ?" sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique.

M. Christian Jacob, *ministre de la fonction publique*. J'entends des "Allo ?", messieurs de gauche, mais au moins, nous, nous sommes à l'écoute des fonctionnaires, ce qui n'était pas votre cas lorsque vous étiez au pouvoir ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Monsieur le député, vous avez rappelé à juste titre l'accord du 25 janvier dernier, qui a été une première puisque, depuis dix ans, il n'y avait pas eu d'accord dans la fonction publique. Nous avons ainsi pu avancer non seulement sur le volet statutaire, notamment sur les grilles de catégorie C, et sur le volet social, mais aussi sur le volet indiciaire, trois augmentations ayant été prévues : une de 0,5 % au 1er juillet dernier, une de 0,2 % au 1er novembre et une autre de 0,5 % au 1er février prochain.

M. François Brottes. Vous parlez des effectifs, là !

M. le ministre de la fonction publique. Grâce aux économies de gestion, dont le Premier ministre s'était engagé à

affecter aux ressources humaines la moitié du montant, nous sommes aujourd'hui en mesure d'accorder au 1er février une augmentation, non pas de 0,5 %, mais de 0,8 %. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jacques Desallangre. Oh, mais c'est beaucoup trop !

M. le ministre de la fonction publique. Par ailleurs, l'utilisation du chèque emploi service universel pour la garde des jeunes enfants, qui était réservée à la garde des enfants de zéro à trois ans, est désormais possible pour celle des enfants de trois à six ans.

Nous avons également avancé sur deux autres sujets importants avec la prise en charge de 2 500 places de crèche supplémentaires pour les fonctionnaires et la réservation d'un millier de logements supplémentaires pour les fonctionnaires en mobilité.

M. Jacques Desallangre. 0,8 % d'augmentation, c'est trop !

M. le ministre de la fonction publique. Vous le voyez, grâce à une gestion rigoureuse (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ce qui n'était pas votre fort, messieurs, et ne l'est toujours pas, nous sommes aujourd'hui en mesure d'améliorer la situation des fonctionnaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Alain Bénisti](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3198

**Rubrique :** Fonction publique de l'état

**Ministère interrogé :** fonction publique

**Ministère attributaire :** fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 janvier 2007